

Le Chat Noir Tempête



N°8

H
I
V
E
R

2
0
0
7

*Une revue d'action syndicale de la CNT
santé-social de Lyon et sa région*

Nous sommes tous et toutes salariées.
Nous sommes surveillantes de nuit, infirmiers,
éducateurs spécialisés, animateurs socioculturels,
AMP, éducateur technique, manipulatrice radio...
Nous travaillons en CHR, MECS, foyer d'hébergement,
CAT, hôpital, centres sociaux, MAS, DDASS...
CertainEs sont en CDD, d'autres en CDI, au chômage,
en Intérim ou encore fonctionnaires...

Notre journal, c'est le Chat Noir Tempête, que nous
écrivons, corrigeons, discutons et distribuons hors de
notre temps de travail. Personne n'est payé pour faire
ce journal à notre place.

Journal qui est symbole de notre engagement syndical
à la Confédération Nationale du Travail. Un
syndicalisme sans permanents, ni hiérarchie. Parce
que personne ne fera à notre place ce que nous
voulons.

SILENCE ON VIRE !

Par une chaude journée d'hiver.... Ce qui va suivre ressemble à des milliers d'autres histoires qui finissent par être banales. Fatales!

"Nous sommes en déficit, il va falloir restructurer. Mais la priorité, rassurez vous, c'est de préserver le personnel."

Vous voyez la médiocre banalité de la situation.

Alors, quelle boite restructure d'après vous?

Renault, Airbus ou peut être la petite usine du village d'à côté ou encore la Poste. Allez arrêtons le suspens.

C'est l'association "AJD" qui gère 17 établissements sociaux dont trois centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHR) pour des personnes en difficultés. Ce sont ceux là, pour l'instant, qui ouvrent le bal.

Le travail social doit donc être rentable ?

Nous sommes arrivés au sommet de l'absurdité du système. **L'aide doit rapporter!** La souffrance physique, psychique doit montrer un bilan positif ou du moins équilibré. **Le déséquilibre doit être équilibré.** Bravo! Comment peut on penser, soutenir et mettre en application cette logique économique qui veut que tout ne soit que marchandise? Non, la souffrance ne se rentabilise pas ! Quand vont-ils se rendre compte qu'ils sont grotesques?

Ces centres d'hébergement sont des lieux d'accompagnement avec une forte présence éducative et un soutien social accru. Les personnes accueillies **sont pris en charge globalement.** Nous essayons avec la personne de travailler sur tout ce qui la fait souffrir et l'empêche d'avancer plus sereinement. Au delà du problème du logement ou de l'emploi nous travaillons aussi avec des personnes pour qui il faut d'abord trouver un équilibre psychique (la psychiatrie n'ayant pratiquement plus aucun moyens!), ou encore sortir d'une dépendance (alcool, drogue,...). Ou simplement être dans un espace sécurisant, leur permettant de retrouver des repères apaisants (violences conjugales). TOUT CELA coûte trop chère....

Le résultat de cette restructuration sera de licencier et de supprimer des postes (en effet comment restructurer sans se séparer du personnel) la prise en charge de la personne se fera avec moins de présence humaine et peu de soutien éducatif.

Le travail social disparaît et devient du contrôle social.

On mettra les gens dans des appartements, on leur donnera un peu d'argent histoire qu'ils ne meurent pas trop de faim (car quand le peuple a faim la révolte n'est pas loin!), on vérifie de temps en temps qu'ils ne font pas trop de conneries, on passera une fois par semaine au mieux voir si l'appartement n'est pas trop sale... Soutenir la personne et travailler sur la globalité de ses difficultés n'est plus d'actualité. Il faut juste, ne plus la voir dans la rue et qu'elle ne fasse pas trop de bruit. Le reste, le capital s'en tape.

Et que vont devenir ceux qui ne peuvent pas vivre sans soutien, seuls en studio, ceux pour qui même le quotidien est une difficulté? Rassurons nous : l'association AJD vire des travailleurs sociaux, des cuisiniers, des veilleurs, mais embauche un directeur financier en septembre 2006, qui par une logique de gestion d'entreprise se fera un plaisir de leur venir en aide...

Salariés ! La pression. l'autorité ne peut exister qu'avec l'accord de

AJD : Entre mépris et tromperie

En début d'année 2007, il a été annoncé aux 3 CHRS de l'association AJD que :

« pour l'année 2006, le cumul des déficits des trois CHRS avoisine les 500 000 euros » (cf note de service du 18 janvier).

Lors des réunions institutionnelles, il est annoncé par les directeurs des établissements que les salariés peuvent :

- « Commencer à prendre des souvenirs,... »
- « Si ils ont l'opportunité de partir, le faire. Cela peut réduire les coûts. »

Face à ces propos, les salariés se sont mis en grève le jeudi 18 janvier durant 2 heures, et ont souhaité rencontrer la direction générale des AJD. Lors de cette rencontre 28 salariés de l'association étaient présents, ils ont exposé leurs inquiétudes pour l'avenir de leur travail et ont souhaité des réponses claires et écrites de la direction générale.

Seules des informations orales ont été donnée comme :

- 3 établissements sur 17 ne sont pas en déficit
- le déficit pour les trois CHRS s'élève à plus de 500 000 euros.

Or, nous savons que pour l'année 2006 les déficits sont de :

- Pour le CHRS « Rencontre » : 76 958 euros
- Pour le CHRS « OREE » : 56 097 euros
- Pour le CHRS « Le CAP » : 35 681 euros

Nous atteignons donc un total de 168 636 euros (cf arrêté préfectoral du 20 novembre 2006 ayant pour objet, « centre d'hébergement et de réinsertion sociale, fixation de la dotation des financements pour l'exercice 2006 » article 2.) Où sont donc passer les 300 000 euros manquant ? La manipulation des chiffres est évidente ! Ce comportement visant à effrayer les salariés ne fonctionnera pas, nous ne sommes pas dupes !

Il nous a été également précisé que la direction générale été contente de notre venue, depuis quand des salariés en grève font ils la satisfaction d'une direction ?

Le mardi 30 janvier, une nouvelle rencontre a eu lieu entre la direction des AJD et un des CHRS. Les salariés avaient remis des questions écrites afin que des réponses claires puissent être apportées ce jour ci. La première réponse fut : « Vos questions manuscrites ne sont pas signées, ce n'est pas la procédure habituelle je ne répondrais donc pas. » A ce moment là, le mépris devance la discussion. Les salariés ont aussi demandé à la direction de s'engager par écrit sur la non suppression de poste et sur aucun licenciement. La direction a refusé.

Suite à cette rencontre les salariés se sont réunis en Assemblée Générale et une décision a été prise de demander un CE extraordinaire pour que des réponses soient données .

La CNT pense qu'il nous faut sortir de cette négociation stérile avec la direction générale et propose :

- un préavis de grève avec un rassemblement devant le siège des AJD
- d'informer les autres établissements des AJD, les CHRS de Lyon,
- d'interpeller la Presse

Seuls des actes concrets peuvent mettre à mal une association qui a privilégié le mépris au respect des individus. Il est nécessaire de se mobiliser tant que l'association AJD ne s'engage pas par écrit sur :

La NON- suppression des postes et

Un autre CHRS en lutte : Le FAR à Bourg en Bresse

O.S.E.R. c'est quoi ? C'est une association à but non lucratif. Elle gère à Bourg en Bresse plusieurs services et établissements :

un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, le FAR. • Un hôtel social « Le temps des Cerises ». • Un accueil d'urgence pour familles avec enfants dans des mobile-home. • De 1996 à 2005, le N° d'appel pour les sans abris, le 115.

Elle se donne pour mission l'aide aux exclus, marginaux et publics précaires en les assistant dans la réinsertion sociale, l'hébergement, le retour au travail

Ces services bénéficient pour leur fonctionnement de moyens alloués par l'Etat (DDASS) sous forme de subventions et de dotations..

Mais depuis plusieurs semaines, à Bourg-en-Bresse, les salariés et adhérents de l'association OSER sont en lutte depuis plusieurs semaines pour sauver le CHRS et deux autres structures d'accueil d'urgence qu'ils gèrent depuis des années.

En effet, la DDASS a réduit de 30% en deux ans leur dotation annuelle de fonctionnement et a brutalement supprimé une subvention pour l'une de leurs structures. Déjà l'an dernier, la gestion du numéro d'appel d'urgence sociale, le 115, leur avait été retirée par la Préfecture.

Faute d'argent, le CHRS devra se déclarer en cessation de paiement avant fin janvier et supprimer des emplois, alors que c'est le seul CHRS fonctionnant 24h sur 24 dans l'Ain. Mais les autorités ne semblent pas apprécier l'engagement militant et la détermination dans leurs actions en faveur des sans-logis ou des réfugiés dont font preuve les membres d'OSER...

Devant la surdité de la DDASS et du Préfet, les adhérents d'OSER ont installé un campement.

La mobilisation pour l'association continue, rassemblement devant le campement, devant la préfecture de Bourg en Bresse tous les lundis, mercredis, vendredis à 17H30.

Solidarité avec O.S.E.R !



L'intérim dans le médico- social : récit d' expériences

Un nouveau champ d'intervention existe dans le secteur de l'éducation spécialisée et du médical, c'est celui de l'intérim. Surprenant dans l'idée et aliénant de précarité pour l'intérimaire.

En effet, il s'agit pour ce dernier de faire preuve d'une disponibilité sans limite et d'une adaptabilité à toute épreuve.

Les missions d'intérim répondent le plus souvent à une urgence. Ainsi on nous contacte à 8 h du matin pour être disponible « de suite ». Pour aller parfois sur un lieu de travail inconnu où il s'agit de s'occuper d'êtres humains. Ainsi, le résident, le jeune a face à lui un professionnel inconnu qui lui même ne les connaît pas.

Quel sens pour le salarié ? Quel sens pour la personne accueillie ?

Et que dire des conditions de travail et du respect des conventions collectives qui régissent le domaine du médico-social ?

On peut finir à 22h30 à St Foy pour reprendre à 6h45 à Laennec. Deux institutions différentes, donc deux contrats différents, donc pas de respect du temps de pause obligatoire et nécessaire entre la fin d'un horaire et sa reprise.

Refuser, c'est voir se profiler rapidement l'absence de nouvelles propositions de missions. Quant aux RH, CT, CR, que nenni !!!

En ce qui concerne les grèves, l'intérimaire peut y prendre part car il en a le droit ; mais il obtient ainsi et surtout le droit de ne plus être rappelé pour travailler.

Dans le cas des personnes diplômées, loin de valoriser leur diplôme et leur formation, elles se voient remerciées rapidement car elles coûtent trop cher aux institutions. Ce qui leur laisse encore, moins le choix de dire non à certaines missions.

Sans oublier que l'intérimaire effectue des missions de très courte durée, ne lui permettant aucune visibilité financière, aucun moyen d'anticiper un avenir toujours incertain.

**NOTRE PRÉCARITÉ
C'EST LEURS PROFITS
ORGANISE TOI
ET LUTTE !**



Charte de résistance à la délation Un réseau de solidarité en marche ?

La loi de prévention de la délinquance est en cours de vote final à l'assemblée nationale... Sauf tremblement de terre, elle passera.

Ci dessous, la charte de résistance à la délation, qui existe depuis un certain temps déjà. Il s'agit maintenant de la faire vivre, au niveau local et coordonner au niveau national. Ceci afin que chacun et chacune d'entre nous - professionnels du social, médical et éducatif - se sentent soutenu lorsqu'il dira non. Non au fichage, à la délation et au partage d'informations nominatives avec hiérarchie, élus et préfet.

Nous, professionnels du champ social, médico-social et éducatif refusons de participer à la stigmatisation des populations. Nous concevons nos missions dans le respect des droits fondamentaux et revendiquons pour tous l'égalité de droits et de traitements sur l'ensemble du territoire.

A ce titre

__ Nous exigeons l'abandon de l'avant projet de loi sur la prévention de la délinquance.

__ Nous refusons dès à présent d'appliquer les dispositions inscrites dans les protocoles, conventions et contrats de travail déjà mis en place dans certains départements, qui obligent les travailleurs sociaux à rendre publiques des informations confidentielles reçues dans le cadre d'une relation de confiance, garantie par leur déontologie professionnelle.

Il est hors de question de considérer toute personne en difficulté sociale, éducative ou matérielle comme un délinquant potentiel.

Dans un des pays dont la puissance économique pourrait permettre d'autres choix, les politiques actuelles génèrent des régressions sociales sans précédent. Pour faire respecter les droits des personnes et répondre à leurs besoins il est indispensable de recourir à des professionnels formés, qualifiés et reconnus dans leurs compétences.

__ Nous refusons l'obligation de délation qui anéantit toute politique de prévention et d'accompagnement des personnes.

__ Nous refusons tout amalgame entre le champ du social, de l'éducatif, de la santé et le champ du répressif et du sécuritaire.

__ Nous refusons catégoriquement toute action commune comme toute formation qui entraîneraient une confusion des interventions et la perte du sens de nos métiers.

Le travail social ne peut se faire sans une politique sociale ambitieuse : priorité nationale du logement, protection sociale, travail, éducation, santé ... Il faut également donner aux professionnels de ces secteurs des moyens de remplir toutes leurs missions.

__ Nous réaffirmons notre volonté de ne pas faire entrer ces secteurs dans le domaine de la marchandisation tel que le propose le MEDEF.

__ Nous résisterons à la mise en place de ces projets et nous appelons à la désobéissance en refusant demain d'appliquer les dispositions contenues dans l'avant projet de loi et dès aujourd'hui celles contenues dans les conventions et protocoles déjà en vigueur.

Les signataires de ce texte s'engagent à être solidaires des professionnels qui subiraient toutes formes de répression. Dès à présent nous organisons un réseau de vigilance.

Nous appelons à la mobilisation pour lutter contre ce projet de société qui criminalise les pauvres, les jeunes et toutes personnes « dites » en

Le droit au logement opposable...

Une loi pré-électorale ?

Se retourner contre l'Etat pour absence de résultat ? C'est le projet de Chirac face à la crise du logement. Manœuvre politique ou manigance stratégique ?

Directement sorti du chapeau de Chirac, le droit au logement opposable figure actuellement en bonne place parmi les solutions concrètes et envisageables par l'Etat au mal-logement en France. Un rapport sur la question a d'ailleurs été commandé à Xavier Emmanuelli, entre autres fondateur du Samu social.

Pourquoi opposable ? Parce que jusqu'ici, le droit au logement (inscrit dans la loi depuis 1982) ne contient aucune obligation de résultat de la part de l'Etat. Et ce ne sont pas les politiques menées depuis des lustres par les gouvernements successifs qui ont amélioré les choses. S'il était déclaré opposable, le droit au logement deviendrait une obligation légale pour les politiques publiques, Etat ou collectivités territoriales. Chacun pourrait mettre en procès les autorités incompétentes qui n'auraient pas fourni de logement au demandeurs. Il existe un précédent en Europe, mis en place en Ecosse en 2003 et devant être achevé en 2012. Le droit opposable au logement y est instauré par étapes, avec des publics prioritaires. Ceux ci peuvent ensuite se tourner vers le juge pour obtenir un logement. Voilà pour la théorie...

Politiquement, ce droit est une revendication portée par des dizaines d'associations humanitaires depuis des années. En 1996, le Conseil de l'Europe révisé sa Charte sociale et y inclut l'article 31 définissant les responsabilités des Etats signataires ; dans son rapport 2003, le Haut Comité pour le logement des défavorisés se prononce pour le droit au logement opposable ; Dominique de Villepin l'évoque en 2004. Sans plus de conséquence ni d'actes...Alors pourquoi maintenant ? Chirac n'en est pas à sa première récupération politique. Celle-ci tombe bien à propos pour un camp de l'UMP qui tente de faire barrage à tout prix au bulldozer Sarkozy, ou du moins le prendre de vitesse sur ses promesses de zéro sans domiciles en France d'ici deux ans.



Avec leurs tentes, c'est comme si les enfants de don Quichotte avaient tendu une perche au président de la république, celui-ci s'empressant de l'empoigner tel un grand sauveur des sans domicile. D'ailleurs, après quelques jours de camping et quelques déclarations du chef de l'Etat, hop ! Disparues, les lignes d'abris le long du canal Saint-Martin à Paris (c'était sans compter les quelques valeureux irréductibles qui se méfient-et à raison- des politiques et souhaitent continuer jusqu'à l'obtention d'un logement pour chacun). Un soupçon d'agit-prop sur mesure avec un leader charismatique qui se fait la gueule de l'abbé Pierre le temps d'un mouvement, avant de partir à l'autre bout du monde pour le tournage d'un film. De quoi alimenter les médias aux abois qui se sont concentrés sur Paris, oubliant de nombreuses autres luttes en province, menées par différents acteurs, et certainement plus combattifs.

On peut d'ores et déjà entendre des personnalités et des associations qui émettent des réserves sur l'applicabilité d'une telle mesure. Tel Jacques Cotta, journaliste, qui revient utilement aux sources en préconisant avant toute mesure la création d'un véritable service public du logement et l'application des lois de réquisition.

**Permanences syndicales Les 3^e jeudis de chaque mois de 18h à 20h
au 44, rue Burdeau, 69001 LYON**

Abonnement gratuit de 3 mois au
COMBAT SYNDICALISTE
Mensuel des syndicats CNT

Nom : Prénom :
Adresse : Ville + CP :
Profession : Secteur d'activité :